

COMMENT COLLABORER AVEC LE PPECF

Pour bénéficier d'un appui du Programme, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes :

- appartenir à une des catégorie(s) suivante(s) :
 - * sociétés privées du secteur forestier (concessionnaires),
 - * organisations non gouvernementales,
 - * opérateurs du secteur public,
 - * collectivités territoriales, organisations internationales (intergouvernementales)
 qui ont un lien avec la gestion durable et la certification forestière ;
- opérer dans la couverture géographique du Programme : Cameroun, Congo, RCA Gabon et RDC ;
- être directement impliqué de la préparation et de la gestion de l'intervention proposée ;
- avoir signé la Charte (*) du Programme (annexe II du modèle de Convention) ;
- présenter une requête en lien avec les objectifs du Programme.

La requête doit comprendre :

- * la description de l'Intervention (annexe I du modèle de Convention), I
- * le budget (annexe III du modèle de Convention),
- * le cadre logique (annexe VIII de la Convention),
- * la fiche d'identité légale (annexe V de la Convention).



LES PARTENAIRES DU PPECF



Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts

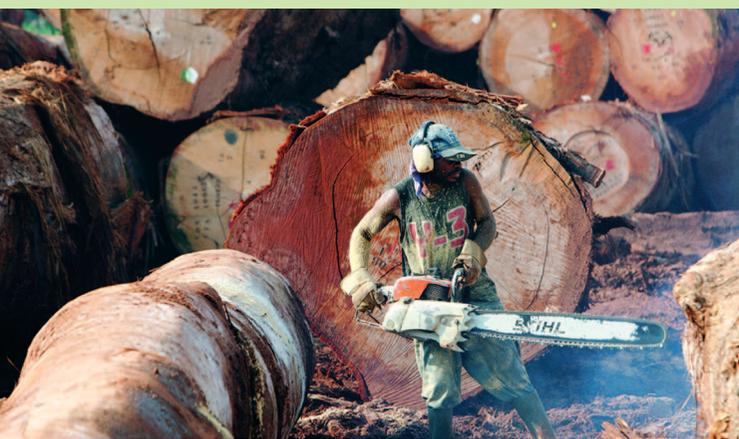
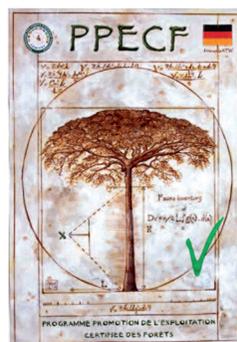
« Les progrès de la recherche forestière permettent de mieux cerner les seuils écologiques et de prédire avec une certaine robustesse les états futurs d'une forêt soumise à certains types de pratiques d'exploitation. Pour autant, la définition de critères de gestion durable conduisant à l'élaboration de normes d'exploitation n'en est pas plus facile, car cet exercice requiert de décider sur les états de la nature que l'on juge viables dans la perspective du développement durable »

CONTACTS :

Romain LORENT
 Téléphone : +237 70 66 85 16
 Email : romain.lorent@gfa-group.de

Site web : www.ppecf-comifac.com

Localisation : Yaoundé - Cameroun
 « carrefour usine Bastos, route de l'hôtel Laginaque, villa Bethy juste après la Villa des 3 roses »





LA CERTIFICATION DANS LE BASSIN DU CONGO

La gestion durable des écosystèmes forestiers est depuis quelques décennies au centre d'une prise de conscience des acteurs forestiers et des plus hautes hiérarchies politiques des pays d'Afrique Centrale.

Ces dernières se sont engagées à accélérer le processus de mise en place des instruments d'aménagement durable, notamment par des procédures de légalité et des certificats de gestion durable reconnus internationalement.

Ces certificats constituent le référentiel d'une démarche transparente et volontaire favorisant, par une remise en question permanente, une amélioration des modes de gestion forestière.

Ainsi, aujourd'hui, le bassin du Congo possède un véritable atout constitué par 5 millions d'hectares environ de forêts éco-certifiées, soit près de 10 % des surfaces exploitées, qui dans un objectif de progression continue, impactera significativement et positivement l'exploitation forestière sur les plans industriels, sociaux et environnementaux, et ce dans un contexte mondialisé extrêmement changeant et de plus en plus contraignant.



LES OBJECTIFS DU PPECF

1) La mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers un appui aux réseaux soutenant la certification ;

2) L'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification. D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme.

3) Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable : les résultats attendus sont la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ; promouvoir la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ; informer le grand public et en particulier les communautés riveraines, rassembler les acteurs actifs dans la certification.



LA DÉMARCHE DU PPECF

Le Programme répondra principalement à des demandes (requêtes). Les requêtes doivent être envoyées exclusivement par email à l'adresse suivante : romain.lorent@gfa-group.de

L'évaluation des requêtes couvrira la pertinence de l'intervention proposée, ses mérites et son efficacité, sa viabilité et sa durabilité. La requête se verra attribuer une note globale sur base d'une grille d'évaluation.

Les demandeurs seront avisés par écrit de la décision prise par le Programme au sujet de leur requête et les raisons de cette décision. Suite à la décision d'attribution d'un appui, une Convention sera proposée au Bénéficiaire sur base du modèle qui se trouve dans le fichier Zip (Conditions particulières et annexes), téléchargeable sur la page : <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html>

Par la signature de cette Convention, le Bénéficiaire déclare accepter, les conditions contractuelles de la Convention et celles énoncées à la Charte (annexe II de la Convention).

